



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21

Fax 021 845 17 35

E-mail: municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit à son Conseil Communal

PREAVIS N° 1/2014

Objet: réfection du pont « Chez Jacob » au Brassus

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable entre l'Orient et le Brassus, 6 étapes sont prévues. Trois sont déjà réalisées, soit :

- tronçon entre Le Centre sportif et l'école de Chez-le-Maître (réalisé en 2011) ;
- tronçon entre l'école de l'Orient et Le centre sportif (réalisé en 2012) ;
- tronçon entre le Crêt-Meylan et l'école du Brassus (réalisé en 2012 et 2013).

Et trois restent à réaliser encore, soit :

- tronçon entre l'école de *Chez-le-Maître* et Le Pont *Chez Jacob* ;
- tronçon entre Le pont *Chez Jacob* et le *Crêt-Meylan* ;
- réfection et élargissement du pont *Chez Jacob*.

Au vu des signes de vieillesse que présente la superstructure en béton, nous avons décidé de donner la priorité à la rénovation du pont *Chez Jacob*, objet du présent préavis.



Pont Chez Jacob

Introduction

Le pont actuel "Chez Jacob", construit en 1895, est situé sur la RC 84b, au Brassus. L'ouvrage actuel est un pont arc en moellons. Selon les croquis en notre possession datant de 1935, la superstructure est constituée sur le côté ouest (zone trottoir) d'une poutre-dalle et d'une dalle en porte à faux en béton armé, la partie centrale (zone circulation) est traditionnelle, fondation en grave puis revêtement, enfin la partie Est (zone bordure) est un sommier en béton armé. Cette superstructure, de bientôt 80 ans, présente de sérieux signes de fatigue et nécessite son remplacement rapide.

Descriptif technique

L'assainissement projeté consiste en la démolition de toute la superstructure actuelle, et de réaliser un nouveau sommier, avec un élargissement du trottoir de ~76cm. Ce dernier permettra le passage de la future piste cyclable.

Les nouveaux éléments seront réalisés entièrement en béton armé coulé sur place. L'étanchéité sera réalisée par la pose d'une couche de ~4cm de BFUP (Béton Fibré Ultra Performant). Ce nouveau procédé permet d'éviter la fermeture totale de la route pendant 3 semaines. L'organisation du chantier se présente comme suit (voir également annexe 1) :

1. Travaux préliminaires:

- Pose de micropieux près des deux culées
- Enlèvement des luminaires.
- Création d'un chemin provisoire pour piétons.
- Pose au-dessus de l'Orbe d'une passerelle provisoire pour piétons.
- Mise en place d'une clôture de séparation entre le trafic et les travaux.

2. Gros œuvre - Première phase: voie montante du tablier.

- Sciage et dégrapage du revêtement.
- Terrassement.
- Démolition et évacuation du sommier existant en béton armé ainsi que des barrières.
- Réalisation d'un sommier
- Remblayage
- Bétonnage de la dalle de roulement et de la bordure en béton armé
- Bétonnage de la dalle de transition.
- Etanchéité du tablier par la pose de 4cm de BFUP.
- Fixation d'une nouvelle glissière avec main courante.

3. Gros œuvre - deuxième phase: voie descendante du tablier.

- Sciage et dégrapage du revêtement.
- Terrassement.
- Enlèvement des conduites d'eau claire et d'électricité suspendues sous tablier.
- Démolition et évacuation du sommier existant en béton armé ainsi que la barrière.
- Réalisation d'un sommier.
- Remblayage.
- Bétonnage de la dalle de roulement, du trottoir et de la bordure en béton armé
- Bétonnage de la dalle de transition.
- Etanchéité du tablier par la pose de 4cm de BFUP.

- Fixation d'une nouvelle main courante.

4. Quatrième phase: Revêtements.

- Mise en place des couches de revêtement standard.

5. Remplacement de la conduite d'eau potable et électrique.

- Découpe et dégrapage du revêtement hors ouvrage zone trottoir.
- Fouille.
- Pose des nouvelles conduites.
- Remblayage de la fouille.
- Mise en place du nouveau revêtement sur le trottoir.

Organisation du chantier, planification et trafic routier

L'installation de chantier sera effectuée sur la parcelle communale située à proximité de la place de dépôt de la Menuiserie Rochat.

Comme décrit plus haut, ces travaux se dérouleront en phases distinctes, en maintenant la rue ouverte avec un trafic alterné à la hauteur du pont. La pose du revêtement final, s'effectuera, quant à elle, de nuit, sur route fermée.

Il est prévu de débiter les travaux dans le courant du mois de mai 2014, et de les terminer avant la rentrée scolaire du mois d'août. Les demandes de soumissions font état d'un respect impératif du planning et la Municipalité veillera à l'application stricte de cette clause.

Coûts des travaux

La Municipalité a décidé de confier l'étude et la gestion du chantier au bureau Conus & Bignens SA à Lausanne. L'estimation des coûts a été réalisée par notre mandataire et se présente comme suit :

Installation de chantier, énergie	Fr.	60'000.—
Passerelle provisoire et chemin piétonnier	Fr.	25'000.—
Démolition, sciage et dégrapage	Fr.	65'000.—
Micropieux	Fr.	45'000.--
Génie civil, béton armé	Fr.	235'000.—
Revêtement	Fr.	39'500.--
Glissières et garde-corps	Fr.	31'000.—
Canalisations	Fr.	37'000.—
Divers et imprévus	Fr.	40'000.--
Honoraires et frais administratifs	Fr.	80'000.--
Total TTC	Fr.	657'500.--

Les soumissions ont été envoyées aux entreprises de la place ainsi qu'à des sociétés de plaine, tout en respectant les dispositions de la loi sur les marchés publics (procédures sur invitation).

Financement

Le chantier prévu a été pris en considération dans le plan des investissements 2014 à hauteur de Fr. 700'000.— pour ce qui concerne le pont et de Fr. 50'000.— pour la partie liée à la canalisation d'eau.

Le solde sera amorti en 15 ans par le budget annuel. En fonction des résultats financiers des prochains exercices, ainsi que des autres investissements à réaliser, le recours à l'emprunt pourrait être nécessaire.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du Pont *Chez-Jacob* ;
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 657'500.-- ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.45 ;
4. autorise la Municipalité à prélever Fr 150'000.—dans le fonds « *réserve pour investissements futurs* » compte 9282.20 et d'amortir le solde en 15 ans à partir du budget de fonctionnement 2015, comptes 430.3311.45 et 810.3311.45 ;
5. autorise la Municipalité à emprunter Fr. 507'500, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de Fr. 28'000'000.-.



Auxiliaire de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

 Jeannine RANARD  Marc-André BURDET

se des travaux

Annexe : Plan Situation et coupes – phase des travaux

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat

- M. Laurent Reymondin

Autres délégués :

- Bureau Conus & Bignens SA

- M. Stéphane Rochat, Technicien communal